



inspection académique de la Côte-d'Or

E-vote
Elections professionnelles 2011
Processus de vote



inspection académique
Côte-d'Or

académie
Dijon

éducation
nationale
jeunesse
vie associative



Dijon,
Le 09 septembre 2011

CALENDRIER DES OPERATIONS ELECTORALES

www.ac-dijon.fr

Jeudi 1 ^{er} septembre	Ouverture de la cellule assistance technique à destination des académies (horaires d'ouvertures seront précisés sur les sites académiques).
Vendredi 2 septembre	Ouverture du portail élections
Mardi 13 septembre Jusqu'à 17 h, heure de Paris	Date limite de dépôt dans les IA, les rectorats et en administration centrale des déclarations individuelles de candidatures (DIC), des candidatures, logos et professions de foi et des noms des délégués.
Mardi 13 septembre après 17 h, heure de Paris	Affichage pour information dans les services déconcentrés et dans les services centraux des candidatures déposées.
Mercredi 14 septembre 17 h, heure de Paris	Date limite d'appréciation de la non recevabilité des candidatures.
Vendredi 16 septembre 17h, heure de Paris	Date limite pour l'administration de la décision d'inéligibilité d'un candidat.
Lundi 19 septembre 17h, heure de Paris	Fin du délai de correction des candidatures par les OS suite aux observations faites par l'administration.
Mardi 20 septembre	Tirage au sort de l'ordre d'affichage des candidatures, logos et professions de foi et envoi des fichiers à ATOS (société adjudicataire du marché). Mise en ligne par ATOS sur le portail, des candidatures, logos et professions de foi conformément à l'ordre de tirage au sort.
A partir du Mardi 20 septembre au soir et avant le vendredi 23 septembre 2011	Edition et affichage des candidatures dans les services centraux, les écoles, les EPLE, les services académiques, les établissements publics administratifs et les établissements publics d'enseignement supérieur.
Jeudi 22 septembre	Affichage des listes électorales (LEC) pour l'ensemble des scrutins sur le portail élections. Affichage par extraits dans les écoles, les établissements publics locaux d'enseignement, les services académiques, les établissements publics administratifs et les établissements publics d'enseignement supérieur. Remise des fichiers des électeurs aux organisations syndicales des listes électorales pour les scrutins auxquels elles participent.

CALENDRIER DES OPERATIONS ELECTORALES

www.ac-dijon.fr

Vendredi 23 septembre	<p>Point de départ du délai de recours concernant les LEC.</p> <p>Edition et affichage des professions de foi dans les services de l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale, les rectorats, les inspections académiques et les inspections de circonscription (pour les professeurs des écoles).</p> <p>Information des services de l'administration centrale de l'absence de candidats, toutes organisations syndicales confondues, pour un grade et un scrutin donnés.</p>
Du lundi 26 au vendredi 30 septembre	<p>Réunion de répartition des clefs</p> <p>Constitution des BVE/BVEC</p>
Mercredi 28 septembre	<p>Date limite de remise aux électeurs de leur identifiant de vote et de la notice de vote.</p>
Lundi 3 octobre (jusqu'à minuit heure de Paris)	<p>Date limite de contestation des LEC.</p>
Lundi 10 octobre	<p>Réception par ATOS des LEC signées des services de gestion.</p>
Mercredi 12 octobre	<p>Date limite de réception d'un nouvel identifiant de vote en cas de perte par voie électronique uniquement (8 h, heure de Paris).</p> <p>Achèvement pour 14 h heure de Paris de la cérémonie publique de génération et d'attribution des clefs et des mots de passe.</p> <p>Scellement des urnes électroniques (BVE et BVEC).</p>

CALENDRIER DES OPERATIONS ELECTORALES

www.ac-dijon.fr

Jeudi 13 octobre	<p>Réunion de l'ensemble des BVE/BVEC en vue de l'ouverture de l'application de vote à 10 h, heure de Paris et début des opérations électorales de vote électronique par internet.</p> <p>Durant la période de vote, l'application de vote est ouverte 24h sur 24.</p> <p>Ouverture de l'assistance téléphonique aux électeurs (8h-21h, et le samedi de 9h à 13h, et le 20 octobre de 8h à 17h).</p> <p>Ouverture des kiosques de vote en Guyane et à Mayotte (pendant toute la durée du scrutin). Horaires et implantations fixés par les recteur et vice-recteur</p>
Vendredi 14 octobre	Ouverture des kiosques de vote (sauf à La Réunion) (*).
Lundi 17 octobre	Ouverture des kiosques de vote exclusivement à La Réunion (*).
Mardi 18 octobre	Ouverture des kiosques de vote (tous lieux) (*).
Jeudi 20 octobre	<p>Date limite de réception du mot de passe en cas de perte.</p> <p>Ouverture des kiosques (*).</p> <p>Clôture du scrutin (17 h, heure de Paris).</p> <p>Réception de la note des experts certifiant l'intégrité du système.</p> <p>Dépouillement des votes des BVE des comités techniques et proclamation des résultats pour les comités techniques.</p>
Vendredi 21 octobre	<p>Dépouillement des BVEC des commissions administratives paritaires et des commissions consultatives paritaires, des bureaux de vote électronique pour les CAPL et CCP locales et proclamation des résultats.</p> <p>Publication des résultats et de la répartition des sièges sur le site education.gouv.fr</p> <p>Début du délai de recours administratif préalable de 5 jours.</p>

(*) écoles et établissements du 1er degré : de 9h à 12H et de 14h à 17h.
 Implantations des kiosques de vote (hors 1er degré) : 9h à 17h au moins.



ETAPES DU VOTE ELECTRONIQUE

- 1. L'électeur reçoit une notice de vote où est inscrit son identifiant de vote.
- 2. Il se connecte au site www.education.gouv.fr/electionspro2011 pour demander son mot de passe (réception par mél) puis vérifier ses scrutins.
Attention, les contestations des listes électorales ne sont possibles que jusqu'au 3 octobre.
- 3. Il retourne sur le site www.education.gouv.fr/electionspro2011 pour voter (et consulter les professions de foi, la liste des candidats, etc).

www.ac-dijon.fr

Du 20 sept au 28
sept 2011

A réception des codes
jusqu'au 20 oct 2011

Du 13 au 20 oct
2011



1. NOTICE DE VOTE

- Les notices de vote seront envoyées par le ministère directement aux établissements.
- Les chefs d'établissements remettront en main propre la notice de vote à l'électeur (+ émargement).
 - S'il n'est pas possible de remettre physiquement la notice de vote à l'électeur, le chef d'établissement la renverra au rectorat ou à son inspection académique, qui l'enverra au domicile de l'électeur.
 - Les personnels qui ne peuvent pas être joints par voie postale se verront remettre un lien unique pour récupérer leur mot de passe de vote puis leur identifiant de vote (par mél).

1. NOTICE DE VOTE

www.ac-dijon.fr

modèle

Ministère de l'Éducation Nationale
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

élections professionnelles 2011
cliquez, votez

notice de vote
à conserver: indispensable pour voter

L'élection de vos représentants aux différentes instances de dialogue social (CI, CAR, CCP) se déroulera, uniquement par internet, du 13 au 20 octobre 2011. Pour voter, il vous faut un **identifiant de vote** et un **mot de passe** ainsi que l'accès à un ordinateur.

RNE
Madame Colette Dupond née nom patronymique
« corps-grade » ou « adresse »
« adresse »
« adresse »
« adresse »
« adresse »

Avant de voter

→ Pour connaître votre identifiant de vote
Grattez la case ci-contre, vous y trouverez :
- votre identifiant de vote (1^{ère} ligne)
- votre numen (2^e ligne)

→ Pour obtenir votre mot de passe
1 connectez-vous à www.education.gouv.fr/electionspro2011
2 cliquez sur : « obtenir mon mot de passe »
3 saisissez votre identifiant de vote + votre numen + sélectionnez les 6^e et 7^e caractères de votre numéro de sécurité sociale + validez
Votre mot de passe sera envoyé dans la messagerie de votre choix

En savoir plus
Sur www.education.gouv.fr/electionspro2011, vous trouverez :
- les nouveautés apportées par la loi du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social
- la liste des scrutins correspondant à votre statut
- une démonstration du vote par internet
- le test de configuration de l'ordinateur que vous utiliserez pour voter
- votre espace électeur
Dans votre espace électeur, vous trouverez :
- la liste des scrutins auxquels vous êtes appelé à participer
- les organisations syndicales candidates, leurs listes de candidats et leurs professions de foi
- un formulaire de contestation

Pour voter

→ Du 13 octobre à 10h au 20 octobre à 17h (heures de Paris), 24 heures sur 24, 7 jours sur 7
Connectez-vous depuis un ordinateur à www.education.gouv.fr/electionspro2011
1 cliquez sur « accéder à mon espace électeur »
2 saisissez votre numen + sélectionnez les 6^e et 7^e caractères de votre numéro de sécurité sociale
3 cliquez sur la rubrique « je vote »
4 saisissez votre identifiant de vote et votre mot de passe
5 participez aux scrutins qui vous sont ouverts

Vous ne disposez pas d'un ordinateur connecté à internet ?
Des kiosques de vote seront ouverts les 14, 18 et 20 octobre dans les services, universités, lycées, collèges et dans certaines écoles.
- L'emplacement des kiosques sera signalé par affichage dans les lieux de travail et sur le site de votre académie
- Pour accéder au kiosque de votre choix, munissez-vous de votre notice de vote et de votre mot de passe

Pour vous aider, une seule adresse : www.education.gouv.fr/electionspro2011

Avant de voter

→ Pour connaître votre identifiant de vote
Grattez la case ci-contre, vous y trouverez :
- votre identifiant de vote (1^{ère} ligne)
- votre numen (2^e ligne)

→ Pour obtenir votre mot de passe
1 connectez-vous à www.education.gouv.fr/electionspro2011
2 cliquez sur : « obtenir mon mot de passe »
3 saisissez votre identifiant de vote + votre numen + sélectionnez les 6^e et 7^e caractères de votre numéro de sécurité sociale + validez
Votre mot de passe sera envoyé dans la messagerie de votre choix

2. RECEPTION DES IDENTIFIANTS

Cas n° 1 : Possession d'une notice de vote

- L'électeur gratte la partie grisée pour découvrir son identifiant de vote (+ rappel de son numen).
- Il se connecte au site www.education.gouv.fr/electionspro2011.
- Il clique sur le lien « Obtenir mon mot de passe » dans la rubrique « Liens indispensables pour voter ».
- Il renseigne éventuellement une adresse mél personnelle qui lui servira pour recevoir son mot de passe.
- Il valide et reçoit instantanément :
 - son mot de passe dans sa boîte mél professionnelle s'il n'a pas précisé d'adresse mel personnelle,
 - son mot de passe dans sa boîte mél personnelle et un message informatif dans sa boîte professionnelle s'il a précisé une adresse mél personnelle.

Liens indispensables pour voter

Avant de voter

À partir du 22 septembre 2011

- Obtenir mon mot de passe
- Accéder à mon espace électeur pour connaître :
 - les scrutins qui me concernent
 - les organisations syndicales candidates, leurs listes et professions de foi
- Tester la configuration de mon ordinateur avant de voter
- Voir la démonstration de vote

2. RECEPTION DES IDENTIFIANTS

Cas n°2 : Utilisation d'un lien unique

- L'électeur reçoit un mél dans lequel figure un lien à usage unique.
- Il clique sur ce lien et s'authentifie à l'aide de son numen et de son département de naissance (6^{ème} et 7^{ème} champs du numéro INSEE).
- Il peut renseigner une adresse mél personnelle pour recevoir son identifiant de vote.

www.ac-dijon.fr

ministère
É
Éducation nationale
UNIVERSITÉ
VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

élections
professionnelles 2011
cliquez, votez

FAQ

Elections professionnelles 2011

Obtention de vos codes de vote
Étape 2 - Réception de l'identifiant de vote

Votre identifiant de vote sera envoyé à l'adresse suivante :

b [redacted] lle@ac-dijon.fr

Alternativement vous pouvez choisir de le recevoir à une autre adresse :

Autre adresse :

Confirmation de l'adresse :

Envoyer

académie
Dijon
É

Ministère de l'Éducation Nationale

2. RECEPTION DES IDENTIFIANTS

Cas n°2 : Utilisation d'un lien unique

- Le mot de passe de vote est donné à l'utilisateur,
- Son identifiant lui est envoyé sur la boîte mél personnelle s'il l'a renseignée, sur sa boîte mél professionnelle sinon.

www.ac-dijon.fr

The screenshot shows the voting platform interface for the 2011 professional elections. At the top, there are logos for the French Republic, the Ministry of National Education, Vocational Training and Higher Education, and the Ministry of Higher Education and Research. A banner for 'élections professionnelles 2011' with a mouse cursor and the text 'cliquez, votez' is visible. A 'FAQ' link is in the top right. Below the banner, the text reads 'Elections professionnelles 2011'. The main heading is 'Obtention de vos codes de vote', followed by 'Étape 3 - Réception de votre mot de passe'. A status message says 'Votre identité a été validée'. Below this, it says 'Votre mot de passe est :' followed by a text box containing 'sazkehgt'. A note at the bottom states: 'Votre identifiant de vote vous a été envoyé par courriel. Conservez bien ces deux éléments. Ils vous seront demandés pour accéder à la plateforme de vote.' An 'Imprimer' button is located at the bottom right. The 'académie Dijon' logo is in the bottom right corner.

ministère
éducation
nationale
formation
professionnelle
vie associative

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

élections
professionnelles 2011
cliquez, votez

FAQ

Elections professionnelles 2011

Obtention de vos codes de vote

Étape 3 - Réception de votre mot de passe

Votre identité a été validée

Votre mot de passe est :

Votre identifiant de vote vous a été envoyé par courriel.
Conservez bien ces deux éléments. Ils vous seront demandés pour accéder à la plateforme de vote.

Imprimer

académie
Dijon

3. VOTE

Consultation des scrutins et des professions de foi

- L'électeur peut consulter les scrutins dans lesquels il est inscrit ainsi que les professions de foi des organisations syndicales depuis le site :
www.education.gouv.fr/electionspro2011
- Il clique sur le lien « Accéder à mon espace électeur » dans la rubrique « Liens indispensables pour voter ».

www.ac-dijon.fr

Liens indispensables pour voter 

Avant de voter
À partir du 22 septembre 2011

- Obtenir mon mot de passe
- Accéder à mon espace électeur pour connaître :
 - les scrutins qui me concernent
 - les organisations syndicales candidates, leurs listes et professions de foi
- Tester la configuration de mon ordinateur avant de voter
- Voir la démonstration de vote

La consultation des professions de foi sera disponible à compter du 22 septembre 2011

3. VOTE

Consultation des scrutins et des professions de foi

Authentification avec son numen et son département de naissance

www.ac-dijon.fr

The screenshot shows the login page for the 2011 professional elections. At the top, there are logos for the Ministry of National Education, Youth, and Vocational Training, and the Ministry of Higher Education and Research. A banner for 'élections professionnelles 2011' with the slogan 'cliquez, votez' is also present. Below the banner, there are links for 'FAQ' and 'Assistance'. The main heading is 'Accès à votre espace électeur'. A text box provides instructions on when to access the space (from September 22 to October 21) and how to do it (three-step identification). To the right, there are input fields for 'NUMEN' and '6^e et 7^e caractère du votre numéro de sécurité sociale', along with 'Annuler' and 'Entrer' buttons. The bottom right corner features the 'académie Dijon' logo.

ministère
Éducation nationale
jeunesse
vie associative

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

élections
professionnelles 2011
cliquez, votez

> FAQ > Assistance

Accès à votre espace électeur

Retrouvez dans votre espace électeur:

- à partir du 22 septembre, la présentation des scrutins auxquels vous êtes appelé à participer
- du 13 octobre 10h (Heure de Paris) au 20 octobre 17h (Heure de Paris), la plate-forme de vote
- à partir du 21 octobre en fin de journée (Heure de Paris), les résultats

L'accès se fait sur simple identification en trois étapes:

- saisissez votre numen
- sélectionnez dans le menu déroulant le nombre composé des 6^e et 7^e caractères de votre numéro de sécurité sociale
- validez en cliquant sur «Entrer»

NUMEN

6^e et 7^e caractère du votre numéro de sécurité sociale
Sélectionner

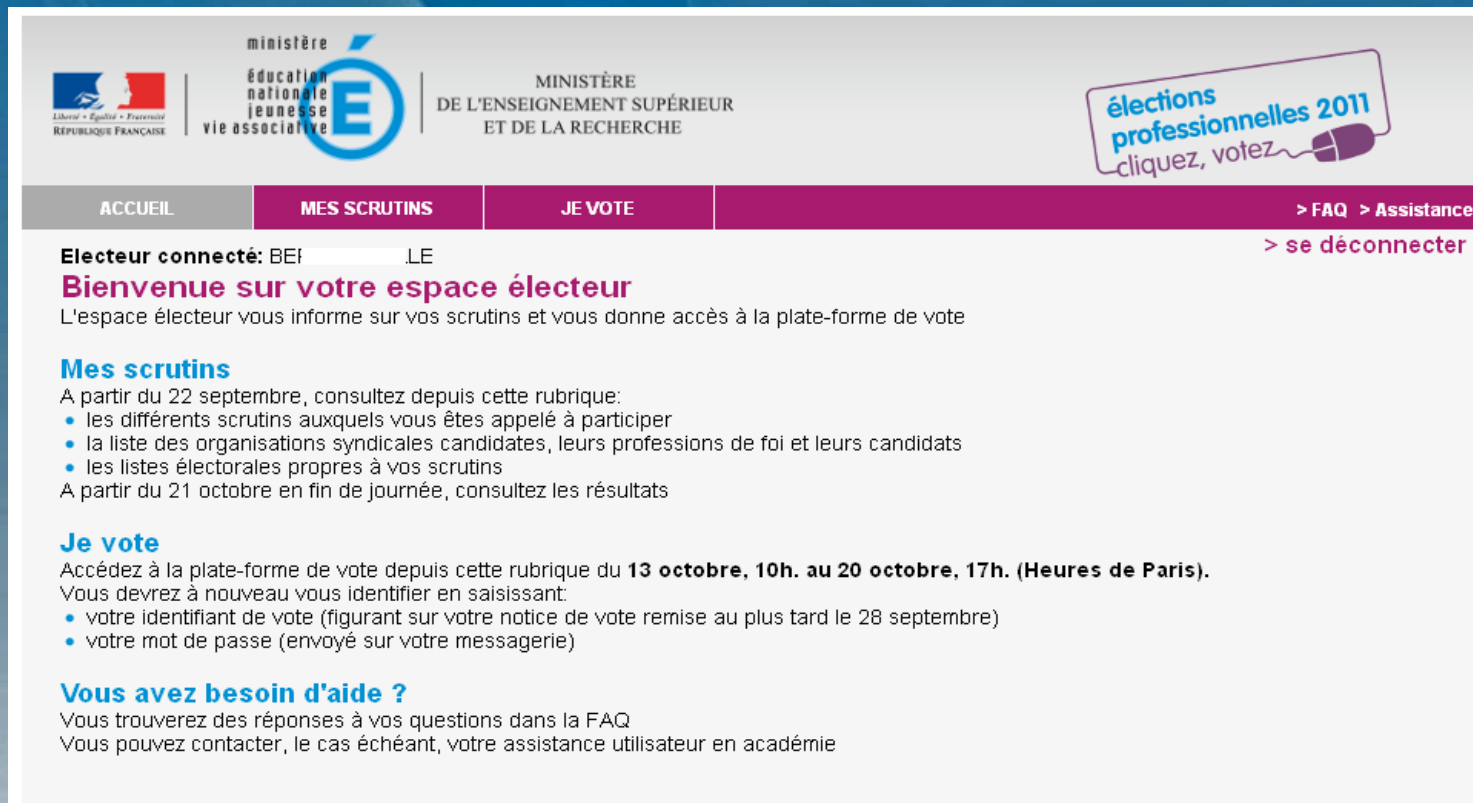
Annuler Entrer

académie
Dijon

3. VOTE

Consultation des scrutins et des professions de foi

Page d'accueil de l'espace électeur



ministère
éducation nationale
jeunesse
vie associative

LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

élections
professionnelles 2011
cliquez, votez

ACCUEIL | MES SCRUTINS | JE VOTE | > FAQ > Assistance

Electeur connecté: BEI [] LE > se déconnecter

Bienvenue sur votre espace électeur

L'espace électeur vous informe sur vos scrutins et vous donne accès à la plate-forme de vote

Mes scrutins

A partir du 22 septembre, consultez depuis cette rubrique:

- les différents scrutins auxquels vous êtes appelé à participer
- la liste des organisations syndicales candidates, leurs professions de foi et leurs candidats
- les listes électorales propres à vos scrutins

A partir du 21 octobre en fin de journée, consultez les résultats

Je vote

Accédez à la plate-forme de vote depuis cette rubrique du **13 octobre, 10h. au 20 octobre, 17h. (Heures de Paris)**.
Vous devrez à nouveau vous identifier en saisissant:

- votre identifiant de vote (figurant sur votre notice de vote remise au plus tard le 28 septembre)
- votre mot de passe (envoyé sur votre messagerie)

Vous avez besoin d'aide ?

Vous trouverez des réponses à vos questions dans la FAQ
Vous pouvez contacter, le cas échéant, votre assistance utilisateur en académie

3. VOTE

Consultation des scrutins et des professions de foi

www.ac-dijon.fr

ministère
éducation nationale
jeunesse
vie associative

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

élections
professionnelles 2011
cliquez, votez

ACCUEIL MES SCRUTINS JE VOTE > FAQ > Assistance

Electeur connecté : BE E > se déconnecter

Mes scrutins

Retrouvez toutes les informations sur les scrutins auxquels vous êtes appelé à participer, la liste des organisations syndicales candidates, leurs professions de foi et leurs candidats ainsi que les listes électorales détaillant le nom des votants pour un scrutin.
L'ensemble des résultats sera accessible depuis cette page à compter du 21 octobre, en fin de journée (Heure de Paris).

Jusqu'au 3 octobre minuit (heure de Paris), si vous constatez une anomalie, cliquez sur le bouton "Contester"

Contester ← C

a → > Liste des organisations syndicales candidates
b → > Liste électorale

comité technique ministériel

comité technique de proximité central

> Liste électorale

3. VOTE

Consultation des scrutins et des professions de foi

a : Liste des organisations syndicales

ministère
Éducation nationale
jeunesse
vie associative

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

élections
professionnelles 2011
cliquez, votez

ACCUEIL MES SCRUTINS JE VOTE > FAQ > Assistance
> se déconnecter

Electeur connecté : BEF LE

comité technique ministériel
Liste des organisations syndicales candidates

Vous pouvez consulter pour chaque organisation sa liste de candidats et sa profession de foi:

1 - Aa1 > Liste des candidats > Profession de foi	Aa 1	2 - Bb2 > Liste des candidats > Profession de foi	Bb2	3 - Cc3 > Liste des candidats > Profession de foi	Cc3
4 - Dd4 > Liste des candidats > Profession de foi	Dd 4	5 - Ee5 > Liste des candidats > Profession de foi	Ee 5	6 - Ff6 > Liste des candidats > Profession de foi	Ff6
7 - Gg7 > Liste des candidats > Profession de foi	Gg 7	8 - Hh8 > Liste des candidats > Profession de foi	Hh 8	9 - Ii9 > Liste des candidats > Profession de foi	Ii 9
10 - Jj10 > Liste des candidats > Profession de foi	Jj 10	11 - Ll11 > Liste des candidats > Profession de foi	Ll 11	12 - Mm12 > Liste des candidats > Profession de foi	Mm12

> [Consulter la liste électorale](#)
> [Retour à la liste des scrutins](#)

3. VOTE

Consultation des scrutins et des professions de foi

b : Liste électorale d'un scrutin

www.ac-dijon.fr

ministère
éducation nationale
jeunesse
vie associative

LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ
REPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

ACCUEIL MES SCRUTINS **JE VOTE**

Electeur connecté : BE .E

comité technique ministériel
Liste électorale

Saisissez un nom ou choisissez une lettre de l'alphabet pour trouver

Nom d'usage :

Prénom :

Rechercher

Recherche alphabétique

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K
N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X

ministère
éducation nationale
jeunesse
vie associative

LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ
REPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

ACCUEIL MES SCRUTINS **JE VOTE** > FAQ > Assistance
> se déconnecter

Electeur connecté : BE LE

comité technique ministériel
Liste électorale

Jusqu'au 3 octobre minuit (heure de Paris), si vous notez une anomalie ou un oubli sur cette liste électorale, vous pouvez le signaler en cliquant sur le bouton "Contester"

Contester

Numéro	Civilité	Nom d'usage	Nom patronymique	Prénom	Corps (grade)	Adresse d'affectation	Académie
415	M.	VILLE	VILLE	BERNARD	0		ADMINIST.

1 électeurs - 1 électeurs sur 1 électeurs < page 1/1 >

> Consulter la liste des organisations syndicales candidates
> Retour à la page de recherche
> Revenir à la liste des scrutins

3. VOTE

Consultation des scrutins et des professions de foi

www.ac-dijon.fr

ministère
Éducation
nationale
jeunesse
vie associative

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

élections
professionnelles 2011
cliquez, votez

ACCUEIL MES SCRUTINS JE VOTE > FAQ > Assistance

Electeur connecté : BI .E > se déconnecter

Contester la liste des scrutins

Vous pouvez signaler une erreur dans la liste des scrutins qui vous est proposé.

Type d'erreur
Sélectionner
Sélectionner
Ma liste de scrutins contient une erreur:

NUMEN Corps - grade
XXXXXXXXXX LA

Adresse de courriel professionnelle
XXXXXXXXXX@ac-dijon.fr

Commentaire 255 caractères

Annuler Valider



Il n'est possible de
contester une liste
électorale que
jusqu'au 3 octobre
2011

3. VOTE

Accès à l'espace de vote

- L'électeur a deux possibilités pour accéder à l'espace de vote depuis le site www.education.gouv.fr/electionspro2011, rubrique « Liens indispensables pour voter » :
 - En cliquant sur le lien « Accéder à la plateforme de vote »,
 - Depuis l'onglet « Je vote » de son espace électeur

ministère
éducation
nationale
jeunesse
vie associative

LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ
REPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

ACCUEIL | MES SCRUTINS | **JE VOTE**

Electeur connecté: BÉ LE

Bienvenue sur votre espace électeur

L'espace électeur vous informe sur vos scrutins et vous donne accès à la plate-forme de vote

Liens indispensables pour voter

Avant de voter

À partir du 22 septembre 2011

- Obtenir mon mot de passe
- Accéder à mon espace électeur pour connaître :
 - les scrutins qui me concernent
 - les organisations syndicales candidates, leurs listes et professions de foi
- Tester la configuration de mon ordinateur avant de voter
- Voir la démonstration de vote

Voter

- Accéder à la plateforme de vote du 13 au 20 octobre 2011

3. VOTE

Authentification à l'espace de vote

Authentification avec l'identifiant de vote et le mot de passe de vote

MINISTÈRE
ÉDUCATION
NATIONALE
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Pas connecté | FAQ

élections
professionnelles 2011
cliquez, votez

Se connecter

Portail électoral

élections
professionnelles 2011
cliquez, votez

Entrer dans le bureau de vote Etape 1/5

Veillez saisir votre identifiant de vote et le mot de passe associé.

Identifiant de vote :

Mot de passe :

Annuler Entrer

Pour plus d'information sur le vote électronique et l'obtention de vos codes de vote veuillez consulter :
<http://www.education.gouv.fr/electionspro2011>

© ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative - ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

Secured by
scytll

académie
Dijon

MINISTÈRE
ÉDUCATION
NATIONALE
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

3. VOTE

Liste des scrutins de l'électeur

L'électeur sélectionne le scrutin pour lequel il veut voter

The screenshot shows the voting interface for the 2011 professional elections. At the top, there are logos for the Ministry of Higher Education and Research and the Académie de Dijon. A navigation bar includes 'Connecté', 'Se déconnecter', and 'FAQ'. A banner indicates the voting period: 'Elections - Ouverture du vote le lundi 22 août à 17h heures (de Paris) - fermeture le jeudi 22 septembre à 17h heures (de Paris)'. The main content area is titled 'Etape 2/5' and displays a list of voting options:

Nom: comité technique ministériel	<input type="button" value="Voter"/>
Nom: comité technique de proximité central	<input type="button" value="Voter"/>
<input type="button" value="Quitter"/>	

3. VOTE

Vote

L'électeur peut faire son choix de vote

www.ac-dijon.fr

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

comité technique ministériel

- 1. Biathlon [Voir la liste des candidats](#)
- 2. Bobsleigh [Voir la liste des candidats](#)
- 3. Skeleton [Voir la liste des candidats](#)
- 4. Curling [Voir la liste des candidats](#)
- 5. Hockey [Voir la liste des candidats](#)
- 6. Luge [Voir la liste des candidats](#)
- 7. Patinage artistique [Voir la liste des candidats](#)
- 8. Patinage de vitesse sur piste [Voir la liste des candidats](#)
- 9. Patinage de vitesse [Voir la liste des candidats](#)
- 10. Ski alpin [Voir la liste des candidats](#)
- 11. Saut à ski [Voir la liste des candidats](#)
- 12. Ski de fond [Voir la liste des candidats](#)
- Vote blanc

Votre choix:

Prnyx - Mozilla Firefox

Mozilla Firefox

http://qif-www-elections-menevoting.aw.atosorigin.com/portal/candidateInformation.html?answerId=8

INEXCOBAT_M_EG

Aa 1

VOTE PAR INTERNET

ELECTIONS AU COMITE TECHNIQUE MINISTERIEL

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

	Nom	Prénom	Corps	Service	Commune
1	DASILE	Ella	ASaaa		ASaaa
2	EDOUARD	Blaise	Bbbbb		Bbbbb
3	MELAINE	Véronique	Cccc		Cccc
4	RAYMOND	Agathe	Dddd		Dddd
5	LUCIEN	Gaston	Eeee		Eeee
6	ALIX	Eugénie	Ffff		Ffff
7	PAULIN	Jacqueline	Gggg		Gggg
8	YVETTE	Apolino	Hhhh		Hhhh
9	REMI	Arnaud	Cccc		Iiii
10	MARCEL	Felix	Jjj		Jjj
11	ROSALINE	Beatrice	Llll		Llll
12	MARIUS	Valentin	Mmm		Mmm
13	SEBASTIEN	Claude	Nnn		Nnn
14	AGNES	Julienne	Asaaa		Asaaa
15	VINCENT	Bernadette	Eeee		Eeee

ELECTION TEST

SCRUTIN OUVERT DU MERCREDI 24 AOUT 2011 A 14H
AU JEUDI 25 AOUT 2011 A 12H (HEURE DE PARIS)

Liste des candidats d'une organisation syndicale



3. VOTE

Vote

Lorsque l'électeur a fait son choix, le bouton « Voter » est visible

www.ac-dijon.fr

MINISTÈRE Éducation nationale UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Connecté | Se déconnecter | FAQ

Élections professionnelles 2011 Cliquez, votez...

comité technique ministériel

Etape 3/5

<input checked="" type="radio"/> 1. Biathlon Voir la liste des candidats Aa 1	<input type="radio"/> 2. Bobsleigh Voir la liste des candidats Bb2	<input type="radio"/> 3. Skeleton Voir la liste des candidats Cc3
<input type="radio"/> 4. Curling Voir la liste des candidats Dd 4	<input type="radio"/> 5. Hockey Voir la liste des candidats Ee 5	<input type="radio"/> 6. Luge Voir la liste des candidats Ff6
<input type="radio"/> 7. Patinage artistique Voir la liste des candidats Gg 7	<input type="radio"/> 8. Patinage de vitesse sur piste Voir la liste des candidats Hh 8	<input type="radio"/> 9. Patinage de vitesse Voir la liste des candidats Ii 9
<input type="radio"/> 10. Ski alpin Voir la liste des candidats Jj 10	<input type="radio"/> 11. Saut à ski Voir la liste des candidats Ll 11	<input type="radio"/> 12. Ski de fond Voir la liste des candidats Mm12
<input type="radio"/> Vote blanc		

Vous avez choisi : **Biathlon**

Voter

3. VOTE

Vote

Confirmation du choix de l'électeur

www.ac-dijon.fr

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Portail électoral

ministère Éducation nationale jeunesse vie associative

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

élections professionnelles 2011
cliquez, votez

Confirmer votre vote Etape 4/5

Vérifiez le nom de la liste de votre choix.
Pour placer votre bulletin dans l'urne et signer la liste d'émargement, veuillez cliquer sur « Valider votre choix »

Nom de l'élection :

comité technique ministériel

Nom de la liste de votre choix :

Biathlon

© ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative - ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

Modifier votre choix **Valider votre choix**

académie Dijon

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

3. VOTE

Vote

Preuve de vote

www.ac-dijon.fr

Portail électoral

ministère
Éducation nationale
jeunesse
vie associative

LIBERTÉ ÉGALITÉ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

élections
professionnelles 2011
cliquez, votez

Votre preuve de vote

Etape 5/5

Votre bulletin a correctement été déposé dans l'urne.
Après la clôture de l'élection, vous pourrez vérifier qu'il a bien été dépouillé en vous connectant au portail électeur muni de l'identifiant de reçu ci-dessous. Veuillez cliquer sur « Continuer » pour revenir à la liste des scrutins.

Nom de l'élection : **comité technique ministériel**

Identifiant de reçu : **jeFmr/PLu5Zn/2zYnqR6v1pZpkL avza+**

Code de contrôle : **Fu/DsYQyGnqHKD0z5yJYV83Fmbr3Ch12Yjike5MvweeJUhsOsj4myhvee+rcPi59FWFSxQRX5XVn9P+Q+oqIxXYE+bWBLRXPuDP+Gck2fy0cG+rgEScLrFQIFZZygDotKLjDoKSZ/90jreWr70zFYdiR0o386qQW+K P8YBOnGalRZPKUwO+kirD1OuPfgq8804dTjAs1OqHYyeLtLJLegD9pwCxTfy6UMKsSsC45ZjhOSYkxAS qEbXOedOyIHGtOQr5Z0nAG9RZtN8Ccs8zjgg6lnVudRuIJngXWkBIdamvmI18PLUtOyyfx/M1DQQ7xsA xRieP5A/DfgVv5XnNS2zg==1314195863458**

© ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative - ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

Secured by
scytI

Imprimer

Continuer

académie
Dijon

LIBERTÉ ÉGALITÉ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

3. VOTE

Vote

- Une fois le vote pour un scrutin effectué, l'électeur ne peut revenir sur son choix.
- Il peut voter pour les autres scrutins.

www.ac-dijon.fr

MINISTÈRE
ÉDUCATION
NATIONALE
INSTRUCO
VIR ASSOCIATIVES

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Connecté | [Se déconnecter](#) | [FAQ](#)

Elections professionnelles 2011
cliquez, votez...

Elections - Ouverture du vote le lundi 22 août à 17h heures (de Paris) - fermeture le jeudi 22 septembre à 17h heures (de Paris)

Etape 2/5

Nom: comité technique ministériel	<input type="button" value="A vote"/>
Nom: comité technique de proximité central	<input type="button" value="Voter"/>
	<input type="button" value="Quitter"/>

LIEU DE VOTE

- Possibilité de voter depuis :
 - Un kiosque, mis disposition des électeurs dans les établissements scolaires et les administrations,
 - Son domicile,
 - Son poste de travail professionnel.

Attention, pour ces deux derniers cas, il est impératif de tester la configuration de son poste (depuis le site www.education.gouv.fr/electionspro2011, lien « tester la configuration de mon poste »).

Si la configuration n'est pas compatible sur votre poste de travail, se rendre dans un kiosque pour voter.



Ne pas modifier la configuration des postes Chorus

ASSISTANCE

- Le dispositif d'assistance mis en place dans l'académie :
 - Toute demande doit passer par le serveur d'assistance : <https://extranet.ac-dijon.fr/assistance>, formulaire de type « Elections professionnelles ».
 - Une plateforme d'appel sera mise à disposition des utilisateurs à compter du 1^{er} septembre 2011:
 - Du 1^{er} septembre au 12 octobre : lundi au vendredi (9h-17)
 - Du 13 au 20 octobre : lundi au vendredi (8h-21h), samedi (9h-13h)
- Des statistiques des demandes d'assistance devront être remontées au ministère.

ASSISTANCE

Il y a deux types d'assistance téléphonique:

- Assistance avant le vote, du 1^{er} septembre au 12 octobre 2011 ;
- Assistance pendant le vote, du 13 octobre au 20 octobre 2011.

	1/09 au 12/10	13/10 au 20/10
Assistance téléphonique	Académique	Académique ou Plate-forme Osialis (PFE)
Heures d'ouverture (heures de Paris)	Ouvrées	10:00-21:00 le 13 octobre 8:00-21:00 14, 17, 18, 19 octobre 9:00-13:00 le 15 octobre 8:00-17:00 le 20 octobre

L'assistance téléphonique avant le vote est propre à l'académie. Seule l'assistance téléphonique pendant le vote est soumise à des préconisations.

6.1 LES ETAPES DE L'ASSISTANCE TELEPHONIQUE PENDANT LE VOTE

Les différentes étapes de l'assistance sont :

1. Prise en charge de l'appel par un téléopérateur et ouverture d'un dossier
2. Diagnostic et résolution
3. Escalade du dossier au niveau 2
4. Communication à l'électeur de la résolution de son problème
5. Rappel d'un électeur suite à l'escalade ou la fermeture de son dossier

6.2 LES STATISTIQUES

A l'issue du vote, des statistiques d'appels sont générées pour la DGRH.

6.2.1 Fréquence de génération

Les statistiques d'appels sont générées tout au long du processus :

- Du 1^{er} septembre au 13 octobre 2011, les statistiques sont générées deux fois par semaine, les mercredi et vendredi.
- Du 13 octobre au 20 octobre 2011, les statistiques sont générées tous les jours.

Les statistiques sont envoyées par courriel à l'adresse de messagerie dgrh-elections2011@education.gouv.fr.

ASSISTANCE

6.2.1 Nature des statistiques

Les statistiques seront de cette nature :

- Nombre d'appels
- Nombre d'appels traités au niveau 1
- Nombre d'appels escaladés au niveau 2
- Nombre d'appels escaladés au niveau 3
- Répartition des demandes par catégorie (les catégories sont explicitées dans le paragraphe suivant).

6.2.1 Les catégories

Les demandes des électeurs sont classifiées dans des catégories à 3 niveaux et résumés dans le tableau ci-dessous :

Catégorie	Niveau 2	Niveau 3
Réception notice de vote	Notice de vote non reçue	Courriel non reçu
		Courrier non reçu
		Non électeur
	Notice de vote perdue	Courriel perdu (supprimé) Notice papier perdue
Récupération codes de vote	Problèmes de récupération des codes de vote	Problèmes de messagerie (lien OTL, mot de passe, ou l'identifiant ainsi non reçus)
		Devis non connus
	Codes de vote perdus	Identifiant perdu Mot de passe perdu
Accès espace électeur	Authentification	Devis incorrects
	Droits	Non électeur
Contenu espace électeur	Scrutin	Contestation
	LEC	Contestation
Solution de vote	Problèmes d'accès	Codes de vote incorrects
		Composants techniques non installés
	Vote	Scrutin manquant Preuve de vote non imprimée
Dépouillement	Preuve de vote	Reçu de vote perdu
Règlementaire	Information réglementaire	Information réglementaire

MISES EN GARDE

- Test de la configuration du poste informatique :
 - Vous avez la possibilité de tester la configuration de votre poste depuis un lien du site www.education.gouv.fr/electionspro2011, rubrique « Liens indispensables pour voter »



Liens indispensables pour voter

Avant de voter
À partir du 22 septembre 2011

- Obtenir mon mot de passe
- Accéder à mon espace électeur pour connaître :
 - les scrutins qui me concernent
 - les organisations syndicales candidates, leurs listes et professions de foi
- Tester la configuration de mon ordinateur avant de voter
- Voir la démonstration de vote

Voter

- Accéder à la plateforme de vote du 13 au 20 octobre 2011

Pour les responsables des bureaux de vote électronique
À partir du 13 octobre 2011

- Accéder à l'espace administrateur

- Test de ses identifiants :
 - Dès que vous recevez votre notice de vote, vérifier au plus vite votre connexion.

MISES EN GARDE

- Perte de son identifiant :
 - Jusqu'au 12 octobre 15h :
aller sur le site www.education.gouv.fr/electionspro2011, dans la rubrique « Aide et assistance », lien « *j'ai perdu mon identifiant* ». Un nouvel identifiant vous est fourni.
 - À partir du 12 octobre 15h : plus de possibilité de récupérer un nouvel identifiant
- Perte de son mot de passe :
 - Possibilité de récupérer son mot de passe jusqu'à la fin du vote à partir du site www.education.gouv.fr/electionspro2011, dans la rubrique « Aide et assistance », lien « *j'ai perdu mon mot de passe* ».